



**SNUipp-FSU  
Guyane**

Bât. F, n° 24  
Cité Mont-Lucas  
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84  
Fax. 0594 30 51 03

Courriel :  
[snu973@snuipp.fr](mailto:snu973@snuipp.fr)

Site internet :  
<http://973.snuipp.fr>

Cayenne, le 15 mars 2016

Monsieur le Recteur de la Guyane  
Chancelier de l'Université

### Objet : Questions diverses pour la CAPD du 17 mars 2016

Monsieur le Recteur,

Veuillez trouver ci-dessous les questions diverses que notre organisation syndicale souhaite aborder lors de la CAPD du 17 mars 2016.

Les questions posées par le SNUipp-FSU Guyane aux CAPD du 3 décembre 2015 et du 28 janvier 2016 ont toutes reçu une réponse mais certaines sont restées sans suite et nous les porterons à nouveau lors de cette CAPD.

- Pôles ressources** : face au manque de moyens au sein des RASED, manque renforcé par la volonté du rectorat de ne pas former de maîtres G, il est urgent que les pôles ressources se mettent en place et que les IEN en assurent le pilotage. Quelles décisions ont été prises suite à la réunion organisée par Mme Pierre ?
- Consultation de la CAPD** : malgré plusieurs demandes de la part du SNUipp-FSU, la CAPD de Guyane n'est toujours pas consultée pour les points suivants :
  - Propositions ou refus de titularisation (les listes de renouvellements et prolongations ne nous ont pas été transmises)
  - Demandes de disponibilité qui ne sont pas de droit
  - Demandes de détachement, réintégration après détachement
  - Notation
  - Départ en stage
  - Refus de demande de temps partiel

Pourquoi le rectorat de Guyane ne consulte-t-il pas les instances comme le prévoient la loi du 05/07/2010 et l'arrêté du 18/07/2011 ?

- Versement des indemnités REP et REP+** : certains titulaires remplaçants continuent de percevoir une indemnité REP/REP+ d'où sont déduits des jours de fin de semaine. Cette déduction n'est pas prévue par la législation. Le versement de l'indemnité REP/REP+ est toujours en attente pour certains psychologues scolaires, pour les référents ASH et les ILM. Les IEN ont-ils été sollicités pour transmettre les informations nécessaires ? Quand ces collègues percevront-ils les indemnités qui leur sont dues ?
- Obligation de service des enseignants en REP+** : les enseignants de Matoury 1 affectés en REP+ n'ont toujours pas d'allègement de temps élèves. Certaines équipes attendent des réponses



concrètes à leur demande de formation. Dans les circonscriptions de l'ouest, la plupart des collègues ne bénéficient d'aucun allègement ni d'aucun temps de travail spécifique pour la mise en place de projets REP+, les 108 heures ne compensant pas ces heures. Comment le rectorat les prendra-t-il en considération ?

5. **Détachement dans le second degré** : la liste mise à jour des collègues du 1° degré détachés dans le 2° degré sur 5 ans, avec l'état des intégrations, a-t-elle été demandée à la DP2 ?
6. **Refus de renouvellement de détachement** : de nombreux collègues détachés à l'étranger depuis plusieurs années ont reçu un refus de renouvellement de la part du recteur et une demande de réintégration de l'académie. Le SNUipp-FSU Guyane demande la liste de ces collègues. Quelle sera la politique du rectorat face aux recours envoyés par ces collègues ?
7. **Congés de formation professionnelle** : le dossier d'une collègue de St Laurent, déposé dans les délais, aurait été retrouvé. Comment la demande de cette collègue sera-t-elle prise en compte ?
8. **Transmission des demandes** : les demandes des collègues de l'ouest arrivent trop souvent avec beaucoup de retard au rectorat (cas d'une demande pour la Louisiane). Quelle solution est envisagée pour y remédier ?
9. **Opérations du mouvement intra-départemental** : les affectations manuelles concernent toujours beaucoup trop de collègues en Guyane, en particulier dans l'ASH. Le SNUipp-FSU Guyane réclame depuis plusieurs années un groupe de travail avec les services informatiques (courrier resté sans réponse). Une date a-t-elle été retenue ?
10. **Calendrier des opérations du mouvement intra départemental** : le calendrier proposé s'étend sur une durée trop courte, il ne garantira pas la possibilité de saisir les vœux pour les collègues des sites isolés. Le SNUipp-FSU demande un report de ces dates.
11. **Circulaire mouvement intra départemental** : le SNUipp-FSU Guyane a fait plusieurs demandes (par écrit ou en GT) de mise en conformité de la circulaire avec le BO, demandes demeurées sans réponse : une bonification pour rapprochement de conjoint sera-t-elle attribuée ? Les enfants, dans le cadre d'une séparation de conjoint, rapporteront-ils plus de points ? La bonification liée à la BOE jouera-t-elle le rôle prévu par les textes (quelques points supplémentaires, sur tous les vœux) et sera-t-elle différenciée des situations de handicap (bonification garantissant l'affectation proche d'un lieu de soins nécessaires) ? Les points spécifiques ASH ou direction seront-ils attribués à tous les collègues y compris s'ils entrent dans l'académie ?
12. **Affectations sur les postes de coordonnateur ou référent REP/ REP+** : pourquoi la procédure de recrutement n'a-t-elle pas été améliorée par rapport à l'année dernière ? Comment garantirez-vous un recrutement sur des critères professionnels puisque les chefs d'établissement encore une fois vont recruter seuls ces personnels ? Pourquoi imposer aux collègues des entretiens dans tous les collèges ? Comment anticiper la vacance possible d'un poste aujourd'hui pourvu ?

Veuillez croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le secrétariat du SNUipp-FSU Guyane

Fabienne Rochat